

02 OCT. 2019

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 19 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absente excusée : CARRION Adèle (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline),

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Création nouveaux numéros de rue

Mme le Maire rappelle que par délibération du 27 avril 2010, le Conseil Municipal a décidé de dénommer toutes les voies et places communales et autorisé la nécessaire opération de numérotages des maisons.

Mme le Maire rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Mme le Maire informe qu'il y a lieu d'ajouter trois nouveaux numéros :

- 2135 Route de Vienne
- 55 Impasse de la Gabotte
- 270 Rue de la Nicolière

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par 14 voix pour,

AUTORISE la nécessaire opération des trois nouvelles numérotations en application de l'article précité.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 19 septembre 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

